

# Vers un service public d'accueil de la petite enfance

## Déclaration du groupe Artisanat et professions libérales

L'offre d'accueil collectif comme individuel est à la fois insuffisante et inadaptée au regard des aspirations et des besoins des familles. Moins de 50 % des parents souhaitant une place en crèche obtiennent satisfaction et pire, 20 % se retrouvent sans aucune solution.

Des parents sont ainsi contraints d'interrompre leur activité professionnelle.

La politique d'accueil du jeune enfant reste donc défailante, en ne répondant pas à ses objectifs d'assurer à toutes les familles un libre-choix du mode de garde et de favoriser la conciliation vie professionnelle-vie familiale, bien souvent au détriment du travail des femmes.

C'est dans ce contexte que le Gouvernement a saisi le Conseil, afin qu'il examine les évolutions à mener pour mettre en place un « service public d'accueil de la petite enfance ».

L'avis le souligne, un tel objectif ne pourra être atteint que progressivement.

Sur le plan quantitatif d'abord, en raison principalement de la pénurie de personnel que connaît le secteur. Il va falloir susciter des vocations, former, mais aussi conserver les personnels. C'est tout l'enjeu de l'attractivité et de la valorisation des métiers de la petite enfance confié au Comité de filière.

Le pilotage du système d'accueil doit également être revu pour gagner en efficacité. La proposition d'en faire une compétence obligatoire des communes, nous semble cohérente, au vu des liens de proximité évidents qu'elles entretiennent avec les familles. L'exercice de cette compétence supposera, bien sûr, des moyens adéquats.

L'avis appelle par ailleurs à mieux accompagner les parents en quête d'un système de garde, en s'appuyant sur un guichet unique d'information et d'orientation, afin de les renseigner sur les différentes solutions disponibles, les conseiller sur les choix les plus adaptés à leur situation et les informer sur l'effort financier requis. Nous soutenons cette proposition.

L'avis le souligne, la création d'un Service Public exigera également un certain nombre d'évolutions sur le plan qualitatif, pour relever le défi d'une égalité d'accès à une solution d'accueil pour tous les parents.

Il conviendra de répondre notamment aux besoins des familles confrontées à des problématiques particulières, personnelles ou professionnelles : parents en situation de pauvreté, de chômage, ou dont l'enfant est porteur d'un handicap.

Il s'agit de mieux intégrer les objectifs de mixité sociale et d'inclusion dans l'intérêt des enfants, mais aussi de mieux accompagner les parents dans le financement du mode

de garde en fonction de leurs contraintes et de leurs moyens, ou encore de développer les crèches à vocation d'insertion professionnelle.

Il est notamment essentiel de s'assurer que les parents ayant des horaires atypiques ou une activité éloignée de leur domicile, bénéficient d'une offre de garde adaptée et financièrement accessible.

Notre groupe partage ces préconisations qui devraient favoriser la poursuite ou la reprise d'une activité professionnelle en particulier par les femmes, après le congé post-natal.

En revanche, nous sommes réservés sur la proposition relative au congé parental. Si nous approuvons le principe de réduire sa durée tout en améliorant son niveau d'indemnisation, nous appelons à la vigilance quant au curseur à retenir au regard de ses impacts.

Il ne faudrait pas que cela conduise à assécher l'offre de garde pour les moins d'un an, en pesant par conséquent sur le libre choix de parents désireux de reprendre leur travail. Nous pensons notamment aux indépendants qui ne peuvent aisément se faire remplacer.

Il importera également de s'assurer que la branche Famille puisse financer une telle mesure, sans que cela n'induisse un accroissement des cotisations sociales.

Malgré cette réserve et compte-tenu des précisions apportées par voie d'amendement, notre groupe a voté en faveur de l'avis.